

**C.T.T. LIMAL -WAVRE**  
**17e GRAND CRITERIUM SERIE B et CHALLENGE DANDROY HANDISPORT**  
**DIMANCHE 27 AOÛT 2023**

**Toutes les séries MESSIEURS sont organisées, les DAMES participent au tournoi avec leur classement « messieurs »**

**RÈGLEMENT :**

- 1) Le C.T.T. LIMAL-WAVRE organise son 17e critérium annuel de tennis de table le DIMANCHE 27 AOÛT 2023 au HALL DES SPORTS DE LIMAL, rue Charles Jaumotte 156 à 1300 Limal.
- 2) Le critérium est ouvert aux joueurs et joueuses affiliés à la F.R.B.T.T. ou à une autre fédération reconnue par l'I.T.T.F. Dans chaque série organisée, des prix en espèces récompenseront les meilleurs.
- 3) Le critérium se joue suivant les statuts et règlements de la F.R.B.T.T.
- 4) Le critérium est autorisé sous le n° TRBBW009
- 5) Il sera fait usage de 34 tables de couleur verte.  
Il sera fait usage de balles plastiques de couleur blanche de marque Double Fish
- 6) **Toutes les séries** se joueront en **poules initiales de 4 joueurs(euses), les 3 premier(e)s de chaque poule étant qualifié(e)s** pour le tableau final qui se disputera en élimination directe immédiatement après les poules jusqu'à la finale (pas de fastidieuse attente).  
**ATTENTION : LES INSCRIPTIONS SONT LIMITÉES À UN MAXIMUM DE 136 JOUEURS(EUSES) LE MATIN (séries « E » et « C » confondues) ET 120 L'APRÈS-MIDI (séries « D » et « B » confondues)**
- 7) Un(e) joueur(euse) peut s'inscrire dans maximum 2 séries : celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Pour pouvoir s'aligner dans une seconde série, on est tenu de participer effectivement à la série de son classement.
- 8) Le droit d'inscription est de 8 € pour une série, 15 € pour deux séries. Celui-ci sera payé sur place.
- 9) **Inscriptions criterium B : uniquement via le lien : <https://tournoi-inscription.ctliwa.be>**  
***Attention : votre réactivation Fédération 2023-2024 confirmée par secrétaire est requise !***  
**En cas de problème : Kaisin Fernand tél 0473/806822 mail : [fernand.kaisin@gmail.com](mailto:fernand.kaisin@gmail.com)**  
**Date limite des inscriptions : le JEUDI 24 AOÛT à minuit.**  
Personne de contact le jour de la compétition : Fernand Kaisin 0473/806822
- 10) Plus aucune inscription ne pourra être acceptée le jour de la compétition.
- 11) ***HORAIRE : présence obligatoire ½ heure avant sa série sous peine d'être « scratché(e) ».***  
09h00 : «série E» et «série C» (max. 136 participant(e)s au total) Les finales sont prévues à 14h30  
11h30 : « série NC » (max. 16 participant(e)s) La finale est prévue à 15h00  
13h30 / **CHALLENGE DANDROY phase 1 réservé aux membres de la Ligue Handisport Francophone en suivant les règles de cette dernière : 1 série « debout » et 1 série « assis »**  
**INSCRIPTIONS CHALLENGE DANDROY uniquement par mail à : [francis.honnay@gmail.com](mailto:francis.honnay@gmail.com)**  
**LES JOUEURS (EUSES) du challenge Dandroy peuvent s'inscrire au criterium « B » avec leur classement AFTT ou VTTL, à la condition toutefois que les horaires soient compatibles (séries NC, E et C)**  
15h00 : « série D » (maximum de 120 participant(e)s au total avec la série « B ») Finale prévue à 21h30  
15h30 : « série B » (maximum de 120 participant(e)s au total avec la série « D ») Finale prévue à 21h30  
L'élaboration des tableaux se fera le vendredi 25 à 18h00 au local du club organisateur.
- 12) Le juge-arbitre a le droit de prendre toute mesure qu'il juge utile quant au bon déroulement de la compétition.
- 13) La Directrice du critérium est Sabine TOUSSAINT, présidente du club organisateur.
- 14) Les derniers de poules ainsi que chaque perdant lors du tableau final sont tenus d'arbitrer le match suivant :  
**tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 15 €.**
- 15) **Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00 €. Jouer dans une autre série sans participer à la série de son classement est également sanctionné d'une amende de 25 €**
- 16) Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00 €, même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne.
- 17) Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.
- 18) Les droits d'inscription restent dus dans tous les cas.

**Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol.**

**Une restauration sera assurée à la cafétéria tout au long de la journée.**

***Rappel : chaque série est limitée (voir plus haut): n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !***